

***Les pays en développement
peuvent-ils profiter des
biotechnologies ?***



De quoi parle-t-on ?

Principales espèces de variétés cultivées dans le monde

Soja 50 % des surfaces de cultures transgéniques

Maïs 30 %

Coton 15 %

Canne à sucre 5 %

De quoi parle-t-on ?

Les pays

Cultures transgéniques hors pays de l'OCDE

	Millions d'hectares	Espèces
Brésil	25,4	Maïs, soja, coton
Argentine	22,9	Maïs, soja, coton
Inde	9,4	Coton
Chine	3,5	Coton, riz
Paraguay	2,6	Soja
Pakistan	2,4	Coton
Afrique du Sud	2,2	Coton, maïs, soja
Burkina Faso	0,4	Coton



De quoi parle-t-on ?

Compétitivité ou sécurité alimentaire

- Les pays cultivant des OGM sont essentiellement des grands pays émergents : Brésil, Argentine, Chine, Inde, Paraguay, Afrique du Sud
- Le Burkina Faso est le seul des « Pays les Moins Avancés » (PMA) à avoir autorisé la culture du coton transgénique.
- L’Egypte a autorisé la culture du maïs Bt.



Les enjeux agricoles

- Nourrir le monde en 2050.
- Améliorer la compétitivité de l'agriculture.
- Prévenir les conséquences du changement climatique.
- Préserver les ressources naturelles.
- Économiser l'eau.

Le scénario de la FAO

- Augmentation de la production d'au moins 70 %.
- 90 % de l'augmentation proviendra des rendements.
- 80 % de l'augmentation se fera dans les pays en développement.
- Les surfaces cultivées ne devraient pas croître de plus de 120 millions d'hectares.

Répondre à la croissance démographique

Janvier 2011



2050



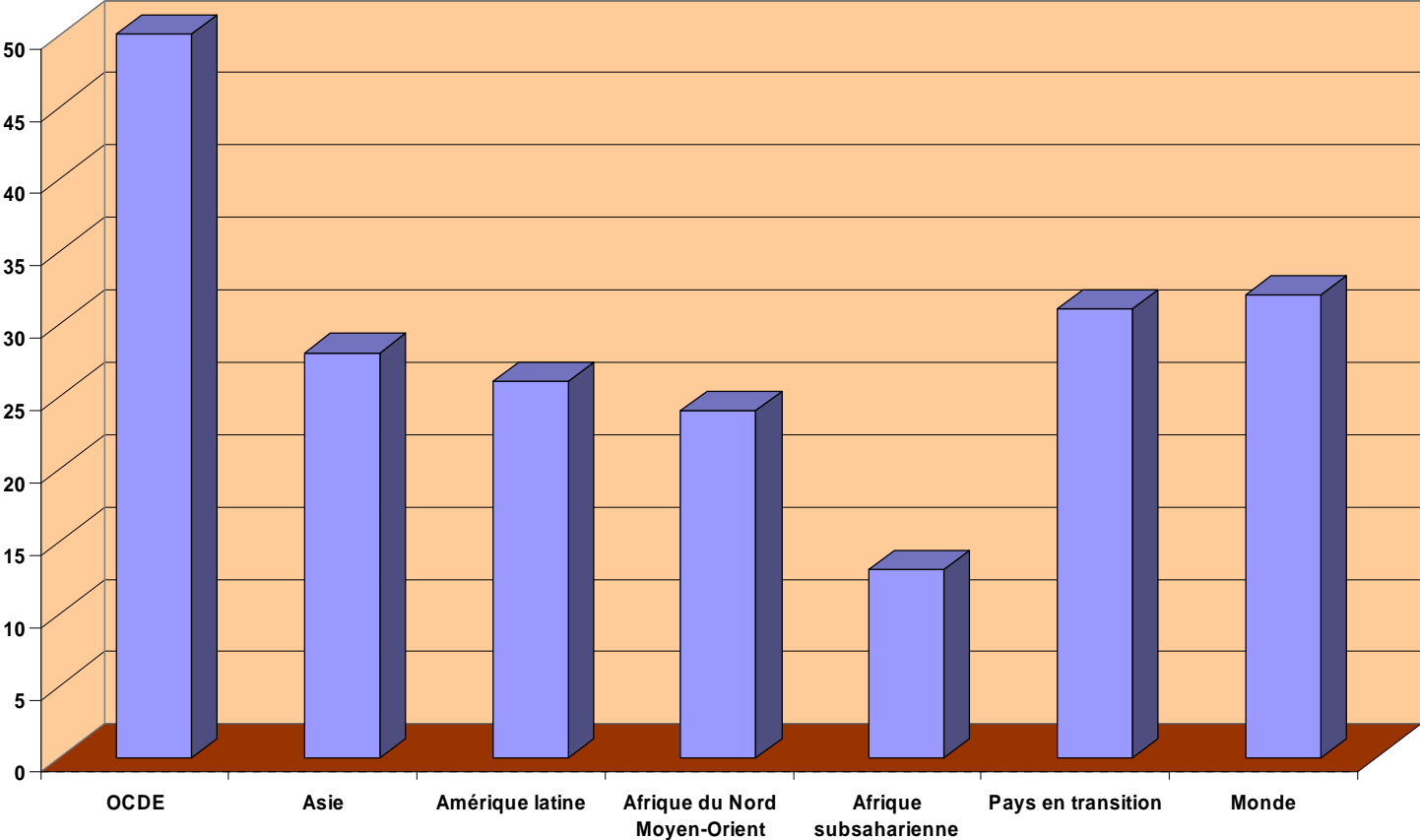
dont :



Population mondiale

Priorité à l'augmentation des rendements

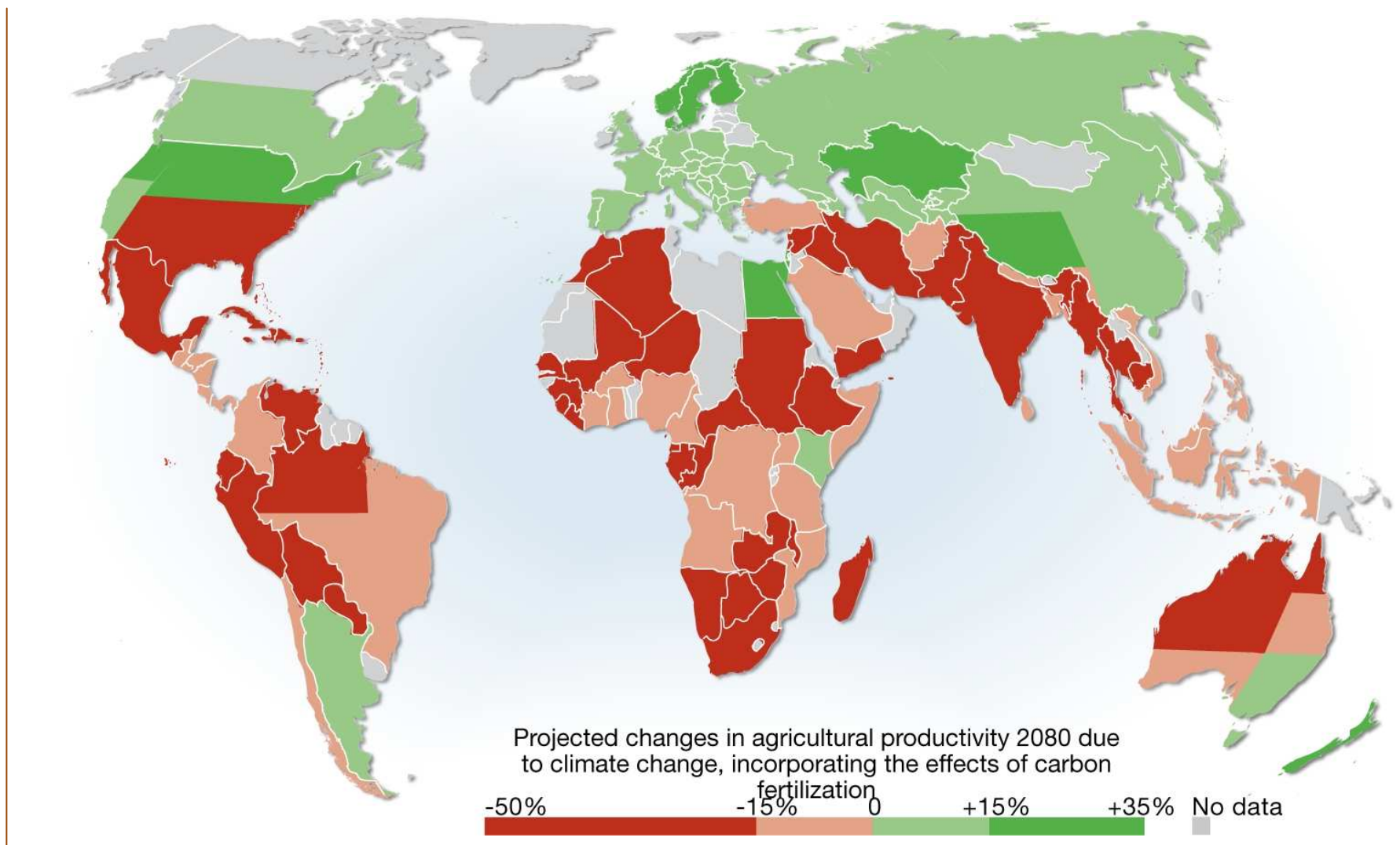
Quintaux par hectare



Rendements céréaliers en quintaux par hectare

Carte FARM

Les conséquences du changement climatique





Les principales voies d'amélioration des plantes

- La tolérance aux herbicides : soja, maïs, colza.
- La résistance aux ravageurs et aux parasites : coton, manioc.
- L'amélioration du rendement.
- La tolérance à la sécheresse : maïs.
- Les caractères de qualité : riz.

Les acteurs de la recherche



- Les entreprises semencières multinationales.
- Les recherches publiques des pays émergents :
Chine, Inde, Brésil.
- Les Centres Internationaux de Recherche Agricole.
- Les recherches publiques des pays de l'OCDE.

Les conditions de la recherche



- L'accès aux ressources génétiques.
- Évaluation des ressources génétiques (séquençage, marqueurs moléculaires)
- Expérimentation aux champs.

d'où les questions

- Ressources financières : compétence, équipement, fonctionnement.
- Orientation et indépendance de la recherche.
- Sécurisation de la recherche.
- Partenariats internationaux.

Cadre institutionnel de biosécurité



- Protocole de Carthagène (entré en vigueur le 11 septembre 2003)
 - ✓ Contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert d'OGM qui peuvent avoir des effets défavorables sur la biodiversité.
 - ✓ Prévoir Accord Informé Préalable.
- Cadres législatifs nationaux de biosécurité
 - ✓ Autorité nationale compétente (agence ou ministère) qui accorde les autorisations.
 - ✓ Comité national de biosécurité qui conseille l'autorité.
 - ✓ Comité scientifique pour l'évaluation des risques.

Le cadre législatif national est indispensable pour autoriser les essais au champ et la mise en culture.

Droits de propriété intellectuelle



- Un cadre législatif national doit protéger les investissements
 - Certificat d'obtention végétale ou brevet ?
- Certificat d'obtention végétale (Union pour la protection des obtentions végétales – UPOV).
 - ✓ Protège les activités de sélections.
 - ✓ Préserve le privilège de l'agriculture.
 - ✓ Préserve la libre utilisation pour la recherche.
- Brevets
 - ✓ Droit exclusif d'exploitation commerciale et scientifique.
 - ✓ Nécessite de verser des redevances au propriétaire du brevet.
 - ✓ Exemples d'autorisation libre pour les pays pauvres.

Droits de propriété intellectuelle



ADPIC : Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle relatifs au Commerce.

- Accord dans le cadre des accords de l'OMC (Marrakech)
 - ✓ Entré en vigueur en 1995.
 - ✓ Interprétation large de la brevetabilité : produits et procédés.
- Renégociation
 - ✓ Compatibilité avec la diversité biologique.
 - ✓ Privilège des agriculteurs.
 - ✓ Protection des savoirs traditionnels.

Conclusion

Les pays en développement profiteront des biotechnologies
aux conditions :

- Nouvelles finalités de recherche et d'innovation : rendement, sécheresse, qualité.
- Investissements publics pour des espèces d'intérêt alimentaire et des pays pauvres.
- Législation de biosécurité.
- Législation de propriété intellectuelle.
- Renforcement de la recherche publique et des partenariats internationaux.
- Volonté politique.